



MONTÉLÉGER

RELEVÉ DE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTÉLÉGER (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Marylène Peyrard, maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 19

Date de convocation du conseil municipal : 05 avril 2024.

Présents : Mme M. Peyrard, maire, M. J.-P. Fontaine, Mme S. Mollard, MM. F. Vandermoere, A. Blache, adjoints, MM. J. Faletto, P. Irolla, G. Chopard, M. Gendron, B. Mayaud, Mmes M. Tholomet, M. Del Barrio, G. Milliat-Billebaud,

Absents : Mme V. Champey, M. A. Cluzel ; Mme A. Vial, A. Falchero-Montes, N. Barnasson, A. Blache.

Pouvoirs de de Mme V. Champey à Mme J.-P. Fontaine, de M. A. Cluzel à M. J. Faletto, de Mme A. Vial à Mme G. Milliat-Billebaud, de Mme A. Falchero-Montes à Mme M. Peyrard, de N. Barnasson à M. M. Gendron et de Mme A. Blache à M. B. Mayaud.

A été nommé secrétaire de séance : Mme M. Del Barrio.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Taux des taxes directes locales 2024
- Affectation du résultat Budget Communal
- Affectation du résultat Budget Lotissement
- Vote du budget primitif 2024 de la commune
- Clôture du budget annexe du lotissement Saint-Amand
- Mise à jour des autorisations de programme
- Convention entre Valence Romans Mobilités et la commune pour l'occupation partielle du domaine public et la gestion des aménagements cyclables du Plan Vélo Intercommunal
- Questions orales

DÉCISIONS ET PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL

Le procès-verbal du dernier conseil municipal du 18 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain n'a pas été appliqué sur les immeubles suivants.

Date de signature	Situation du bien	Références cadastrales
26 mars 2024	252 route des chirouzes	ZH 436 et ZH 439

DÉLIBÉRATIONS

D2024-13 – Taux des taxes directes locales 2024

Le conseil municipal doit voter chaque année les taux de la fiscalité directe locale applicable sur le territoire communal. Madame le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation cette année.

Rappel des taux : TFPB 29,14 % TFPNB : 38,03 % TA : 0 %

Adopté à l'unanimité

D2024-14 – Affectation du résultat budget communal 2023

Une erreur matérielle a été commise lors de la rédaction de la délibération prise lors de la séance précédente. L'affectation de résultat doit donc être réalisée comme suit :

- Compte R1068 – excédent de fonctionnement capitalisé pour 36 783,01 €
- Compte R002 – Excédent de fonctionnement reporté pour 316 728,99 €

Adopté à l'unanimité

D2024-15 – Affectation du résultat budget Lotissement Saint Amand 2023

Une erreur matérielle a été commise lors de la rédaction de la délibération prise lors de la séance précédente. Le résultat de ce budget annexe a été affecté au compte R002 pour un montant de 279.214,22 €.

Toutefois, de nouveaux éléments sont arrivés concernant ce budget annexe qui vont permettre de pouvoir le clôturer au cours de l'année 2024. Il est donc proposé d'annuler la délibération D2024-02 « Approbation du compte administratif et du compte de gestion du receveur- Budget lotissement 2023 ».

Adopté à l'unanimité

D2024-16 – Vote du budget primitif 2024

Madame le Maire présente les propositions faites pour le budget primitif.

Section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 716 449,40 €

Section d'investissement :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 038 662,49 €

Adopté à l'unanimité

D2024-17 – Clôture du budget annexe du lotissement Saint Amand

Madame le Maire informe le conseil municipal que toutes les parcelles sont vendues et toutes les opérations budgétaires clôturées.

Elle propose donc de clore ce budget annexe et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Teneur des discussions, s'il y en a.

Adopté à l'unanimité

D2024-18 – Mise à jour des autorisations de programme

Madame le Maire propose une mise à jour des autorisations de programme votées le 15 février 2022 suite aux réalisations de 2022, et aux nouvelles normes imposées par l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 et du règlement budgétaire et financier de la commune.

Rappel des autorisations de programme en cours de validité :

Opération 2002 – Extension de l'école

Opérations 2003 et 2004 : Travaux de voirie sur l'entrée Est et la côte des Monedières

Opération 1901 : Installation de conteneurs semi-enterrés

Propositions de nouveaux programmes :

Opération 2400 : Aménagement du centre du village

Opération 2401 : Sécurisation entrée Ouest

Opération 2402 : Aménagement des entrées de village

Adopté à l'unanimité

D2024-19 – Convention entre Valence Romans Mobilités et la commune pour l'occupation partielle du domaine public et la gestion des aménagements cyclables du Plan Vélo Intercommunal

Madame le Maire présente la convention transmise par Valence Romans Mobilités pour l'occupation partielle du domaine public et la gestion des aménagements des pistes cyclables du Plan Vélo Intercommunal.

Elle demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer pour l'autoriser à signer les actes correspondants à cette convention.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Nadette POULARD intervient en début de séance pour présenter le projet « *VADO Villages Ambassadeurs du Don d'Organes* ». Il s'agit d'un collectif d'associations qui ont un lien avec le don d'organes.

L'objectif de ce projet est que les gens en parle à leurs proches et les informent de leur souhait éventuel d'être donneur.

L'association propose l'installation sous le panneau d'entrée du village d'un panneau « Village Ambassadeur du don d'organe ». Le coût du panneau serait d'environ 100 € et il n'y a aucune cotisation à payer.

- Madame le Maire fait part :

de l'organisation de la fête du 1^{er} mai,

de l'installation d'un visiophone à l'école,

- Monsieur Mayaud demande si un listing du matériel technique et du lieu de stockage pouvait être fait afin de savoir où trouver le matériel nécessaire en cas d'urgence.

La séance est levée à 22 h 30

Affiché le 17 avril 2024